

Rubrique: Construction, territoire, énergie et transports

Sous-rubrique: Demande d'autorisation de construire

Date de publication: KABVS 10.01.2025

Visible par le public jusqu'au: 10.01.2028

Numéro de publication: BA-VS05-0000013239

Entité de publication

Canton du Valais - Commission cantonale des constructions, Kanton Wallis - Kantonale Baukommission, Rue des Creusets 5, 1951 Sion

Demande d'autorisation de construire - Réfection et rehaussement des murs du canal d'évacuation des eaux claires, Martigny-Combe

Titre du projet de construction

Réfection et rehaussement des murs du canal d'évacuation des eaux claires

Numéro pour consultation eConstruction

f5812c33

Requérant(e)

Commune de Martigny-Combe

Auteur(e) de plans

LEONARD EVEQUOZ

Auteur(e) de plans - Entreprise

Moret & associés SA

Parcelle

Parcelle 3494, No Folio 24, Lieu-dit Les Bellaines

Parcelle

Parcelle 3536, No Folio 24, Lieu-dit Les Bellaines

Parcelle

Parcelle 3533, No Folio 24, Lieu-dit Les Bellaines

Parcelle

Parcelle 3500, No Folio 24, Lieu-dit Les Bellaines

Parcelle

Parcelle 3498, No Folio 24, Lieu-dit Les Bellaines

Coordonnées

1'105'482 2'570'778

Propriétaire

François Simonetta

Propriétaire

Jacques Simonetta

Propriétaire

Olivier Gabbud

Propriétaire

Commune de Martigny-Combe

Propriétaire

Etat du Valais, SDM Service de la mobilité

Affectation(s) de la (des) zone(s)

Zone viticole

Dérogation(s)

24 ss LAT, Distances par rapport aux voies publiques

Demandes spéciales**Procédure coordonnée**

La présente publication est coordonnée avec la publication de la Commission cantonale des constructions (CCC) sur la commune de Martigny, relative au même projet de réfection et rehaussement des murs du canal d'évacuation des eaux claires, le projet étant situé sur les deux communes.

Moyen de droit / Consultation

Le(s) dossier(s) est (sont) consultable(s) sur la plateforme eConstruction, auprès de l'administration communale, veuillez-vous référer à la commune pour la consultation du BO, et auprès de la CCC les jours ouvrables de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 17h00 (16h00 veille de fête). Les oppositions / réserves de droit privé éventuelles motivées en particulier quant à la qualité pour agir, doivent être formulées par écrit et adressées soit par courrier (le timbre postal faisant foi) à la CCC, Rue des Creusets 5, CP 670, 1951 Sion soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). La CCC vous rend attentif aux modalités mentionnées à l'article 47 LC concernant le délai et la forme.

Point de contact

Secrétariat cantonal des constructions et police des constructions

Rue des Creusets 5

1950 Sion

Délai de mise à disposition

Expiration du délai: 10.02.2025